



# Commune de MORTROUX

Compte rendu  
Séance du 23 Février 2018

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le vingt-trois février deux mil dix-huit à la Mairie à vingt heures quinze minutes, selon convocation du 15/02/2018 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

*Madame DIAZ Florence a été désignée secrétaire de séance.*

Présents :

*Messieurs Marsaleix Guy, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Mercier Stéphane et Mesdames, Conilleau Véronique, Poirier Eliane, Diaz Florence.*

Pouvoirs :

*Absents : Mr Hémyer Dominique, Mme Aujean Angéline*

\*\*\*\*\*

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS**

- **Décision n° 2018-002** en date du 8 février 2018 portant sur la signature d'un devis pour la fourniture de matériel informatique par la société ACATIX d'un montant de 842.98€ HT soit 1011.58 € TTC
- **Décision n° 2018-003** en date du 8 février 2018 portant sur la signature d'un devis pour la mise en accessibilité handicapé des sanitaires d'une chambre du bâtiment « Le Sully » par la société SARL JEAUMOT d'un montant de 2 769.45 € HT soit 3 323.34 € TTC

\*\*\*\*\*

**2018-007**

### ***ACHAT FOUR A PIZZAS D'OCCASION***

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- d'autoriser le remboursement de l'achat d'un four à pizzas d'un montant de 450 € à Mr MARSALÉIX Guy.

\*\*\*\*\*

**2018-008**

### ***ADHESION DE LA CCPCM A UN SYNDICAT MIXTE COMPETANT EN MATIERE DE GEMAPI***

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche au syndicat mixte unique compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) agissant sur le territoire du bassin versant de la Petite Creuse.**

\*\*\*\*\*

**2018-009**

### ***ETUDE DEMANDES DE SUBVENTIONS***

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- de ne pas accorder d'aide financière aux organismes ci-dessous
- Banque Alimentaire de la Creuse
- Association Prévention Routière
- AFSEP

\*\*\*\*\*

**2018-010**

**PROJET COMMUNE NOUVELLE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- de donner son accord à Mr le Maire pour continuer le projet de commune nouvelle avec la commune de Moutier-Malcard

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 21 h 30,  
A Mortroux, le 27 février 2018.